GUIDE ARGUMENTAIRE

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre

# BRANCHE DES CABINETS **MÉDICAUX**

CFTC
La Vie à Défendre

Élections des
**T**rès **P**etites **E**ntreprise

**22 Mars** au
**6 Avril**
2021

# CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR

- **Nombre d'entreprises :** 34974*
- **Nombre de salariés :** 82808*
- **Secteur :** le nombre d'entreprises diminue alors que l'effectif salarié reste stable. La tendance est au regroupement des entreprises. En pleine évolution il doit faire face à l'arrivée massive des plateformes de prise de rendez-vous qui sont destructrices d'emploi.
  D'autre part le numérique change les comportements des praticiens de leurs salariés et des patients.
  Télémédecine / télé-consultation. S'ajoute à cela la démographie médicale et les déserts médicaux.
- **Structure :** Les structures de moins de 6 emplois ETP sont sur représentées.
- **Répartition géographique :** 3 régions concentrent 1/3 des entreprises : Île-de-France, AURA, Occitanie.
- **Type d'emploi :** féminin 92% souvent à temps partiel. Les cabinets médicaux emploient 50% des secrétaires médicales et 1/3 des manipulateurs radio.
- **Age salariés :** les 35/49 ans sont les plus nombreux. Depuis 2008 tendance = vieillissement.

**Source OMPL Observatoire des métiers et professions libérales*



# THÈMES DU SECTEUR

## CLASSIFICATIONS

Une nouvelle classification est entrée en vigueur depuis le 1er juillet 2020 (arrêté d'extension) pour tous les cabinets sous convention collective des personnels des cabinets médicaux. Un outil de simulation pour transposer les postes de l'ancienne classification à la nouvelle classification est accessible sur le site de la **CPNEFP : https://ccn-cabinets-medicaux.fr/**

**Scannez & découvrez !**

## FORMATIONS

Formation continue faible dans la branche.

- **Contact CPNEFP :** CPNEFP@ccn-cabinets-medicaux.fr
  **CQP* Assistante médicale**
  Ce nouveau métier, inscrit dans la nouvelle classification, permet aux secrétaires en poste d'évoluer et de faire reconnaître des savoirs et compétences informels.

Sous certaines conditions, les postes d'assistants médicaux peuvent faire l'objet d'un financement par convention avec l'assurance maladie. Ce sont les 4000 postes annoncés par le gouvernement (plan « Ma santé 2022 »). Pour les personnes en risque d'inaptitude comme les IDE, les AS et les aides puéricultrices, il offre une réelle possibilité de reconversion.

À la suite d'un appel à candidature, certains organismes de formation ont reçu, à l'automne 2020, l'agrément de la branche. La liste des organismes agréés est sur le site **http://www.droits-cabinetmedical.fr/**

Les formations ont commencer début 2021.

Elles seront également possible en VAE.



**Flashez pour accéder au site**

**Scannez & découvrez !**

# COMMUNICATION

**1. site d'informations :**
http://www.droits-cabinetmedical.fr/

**2. newsletters :** 3 par an sur les actualités du secteur (inscription possible tout au long de l'année
➜ transmettre l'adresse mail de l'intéressé.

**3. information annuelle :**
campagne courrier et mail une fois par an en fin d'année

*Contact fédéral : Florence MAURY, négociatrice de la branche des personnels des cabinets médicaux CCN*

fmaury@cftc-santesociaux.fr

Syndicat CFTC
*La Vie à Défendre*